

2026.09.10 d9

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
D'ILLE ET VILAINE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE
DE LA COMMUNE DE BALAZÉ**

Envoyé en préfecture le 18/09/2026

Reçu en préfecture le 18/09/2026

Publié le

ID : 035-213500150-20260910-2026_09_10_D9-DE

Séance du 10 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le 10 septembre à 20h30, le Conseil municipal de Balazé légalement convoqué le 4 septembre 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la MAIRIE en séance publique, sous la présidence de Stéphane DOUABIN, le Maire.

Nombre de conseillers en exercice	19
Nombre de conseillers votants	19
Date de la convocation	04.09.2026
Date d'affichage	04.09.2026

Présents : Stéphane DOUABIN, Marie-Renée SAILLANT, Jean-Fabrice CLOAREC, Rolande TRUEL, Pascal SALMON, Manuella DROUYÉ, Albert CHEVILLARD, Jean-Paul BRISSIER, Hervé LE RIGUER, Céline MAUDET, Vincent MONIER, Jérémy RUER, Béatrice RUFFAUT, Elodie PAUTONNIER, Aurélie GRANGER et Dimitri CHEUL.

Pouvoirs : Dominique FAUCHEUX a donné pouvoir à Stéphane DOUABIN
Gwénaëlle LE CALVEZ a donné pouvoir à Rolande TRUEL
Mélanie SIMON a donné pouvoir à Elodie PAUTONNIER

Secrétaire : Aurélie GRANGER

**2026 09 10 D9 - DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DES DELEGATIONS CONSENTIES
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CGCT
(DELIBERATION DU 22 MARS 2026)**

Droit de préemption :

2026-41 : 4 rue Jeanne d'Arc, parcelles C 652, C 653 et C 844, pas de préemption,
2026-42 : 2 rue Richard, parcelles C 478, C 733 et C 783, pas de préemption,
2026-43 : 40 bis rue Saint Martin, parcelles ZX 558, ZX 559 et ZX 202, pas de préemption,
2026-44 : 6 rue Saint Martin, parcelles C 578, C 690 et C 710, pas de préemption,
2026-45 : 22 Clos des Peupliers, parcelle ZZ 472, pas de préemption

Marchés publics inférieurs à 50 000 € HT :

2026-46 : Publicité d'une offre d'emploi pour le recrutement d'un médecin généraliste (remplacement temporaire du Dr GAUTIER), CDG 35, 103 € TTC ;
2026-47 : vernis pour la salle des sports, TOLLENS / ZOLPAN, 767,80 € TTC ;
2026-48 : Plantes automne 2026, SCEA RESSERRE // PASCAL LEPORCHER, 585,43 € TTC ;
2026-49 : Matériel pour l'entretien des jeux extérieurs, PROLUDIC, 624,94 € TTC ;
2026-50 : Distributeur d'eau pour le centre de santé, CULLIGAN, 134,52 € TTC pour la bonbonne, consigne, installation et 19 € / mois pour le contrat de location ;
2026-51 : Pose et fourniture de volets roulants sur les velux de la bibliothèque, GARRAULT COUVERTURE, 2 592 € TTC ;
2026-52 : câblage pour le pare ballon du terrain de football, RUBION, 519,30 € TTC ;
2026-53 : Contrôle du piano 4 feux gaz + plaque coupe feux de la salle des fêtes et remplacement de 2 robinets et poignées, SARL MCBP 35 – APPLIC'FROID, 751,20 € TTC ;
2026-54 : Acquisition d'un bouc « Chèvre des Fossés », EARL LA BASSE CHEVRIE, 105,50 € TTC ;
2026-55 : Acquisition 3 panneaux d'interdiction de stationnement + pied, LOXAM, 345,60 € TTC ;
2026-56 : Animation jeux de société Tout Public le 28/08/2026, Aurélie SAUDRAIS EI, 150 € TTC ;
2026-57 : Réalisation d'un audit énergétique du restaurant municipal / ALSH, E'NERGYS, 3 351,60 € TTC ;
2026-58 : Changement terrasse bois de coffrage par des lames de terrasses bois Cumaru (escaliers extérieurs) à la micro-crèche, JAMEUX MENUISERIES, 2 841,41 € TTC ;

Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation de pouvoir du conseil municipal.



**Pour extrait certifié conforme.
Le 11/09/2026**

**Le Maire,
Stéphane DOUABIN**